

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 968

présenté par  
M. Véran

-----

**ARTICLE 17**

I. – Rédiger ainsi les alinéas 9 et 10 :

« a) Au début du premier alinéa est insérée la mention : « I. – » ;

« b) Après le deuxième alinéa, sont insérés des II et III ainsi rédigés : »

II. – En conséquence, après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« c) Au début du troisième alinéa est insérée la mention : « IV. – ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.